



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI
SEANCE DU DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ

DELIBERATION N°DCC2025-136

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire : **24**

En exercice : **24**

Qui ont pris part à la délibération : **15**

Absents : **9**

Pouvoir : **0**

Pour : **15**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Date de la convocation : **11 Décembre 2025**

Date d'affichage : **19 Décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu-Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël- Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Thérèse MALU, Madeleine GUGLIELMI, Paul MAZZACAMI, Antoine OTTAVI, Félix BRUSCHI, Patrick NANNI, François CHIARASINI, Pirre-François BELLINI, Dominique VINCENTI, Gabrielle FOLACCI, Roselyne FOLACCI, Marie-France ORSONI, Noël Dominique LIVRELLI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Monique CHIOCCA

Etaient absents : Ange-Marie GAMBARELLI, Catherine MAZZACAMI, Corinne DIANI, Antoine PELLEGRINETTI, Pierre POLI, Achille MARTINETTI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Luc GIOCANTI

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : FIXATION DE LA GRILLE TARIFAIRES DES FORFAITS DE REMONTEES MECANIQUES POUR LA SAISON DE SKI 2025-2026 AU DOMAINE SKIABLE D'ESE.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2023-08-11-00001 du 11/08/2023 portant modification des statuts de la communauté de communes, modifié par l'arrêté préfectoral n°2A-2023-09-06-00002 du 06/09/2023 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire ;

Considérant la nécessité de fixer la grille tarifaire pour la saison 2025-2026 ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DECIDE :

Article 1 : Tarifs de Forfaits de remontées mécaniques

La grille tarifaire pour la saison de ski 2025-2026 au Domaine Skiable d'Ese est fixée comme suit :

Type de Forfait	Prix HT	TVA* 2.10%	Prix TTC
FORFAIT ADULTE (15 ans et +) 1 JOURNEE	25.47 €	0.53 €	26 €
FORFAIT ENFANT (- de 15 ans) 1 JOURNEE	19.59 €	0.41 €	20 €
FORFAIT ADULTE 1/2 JOURNEE	12.73 €	0.27 €	13 €
FORFAIT ENFANT 1/2 JOURNEE	9.79 €	0.21 €	10 €
FORFAIT COMITES D'ENTREPRISES (1 JOURNEE)	22.53 €	0.47 €	23 €

*Taux de TVA spécifique à la Corse – régies communales exploitant des remontées mécaniques
CGI : 297, I-1-2°279, b quater
BOFIP : BOI-TVAGEO-10-10 BOI-TVALIQ-30-20-60



Article 2 : Dispositions Complémentaires

- Les tarifs incluent l'accès aux remontées mécaniques et aux pistes ouvertes.
- Des promotions spéciales peuvent être mises en place par arrêté du président de l'intercommunalité avant saison ou en cours de saison.
- Des tarifs négociés avec les institutions publiques peuvent être mis en place par arrêté du Président de l'intercommunalité avant saison ou en cours de saison sur des dispositifs de type « pass-jeune », « pass-sport », ou autre dispositif analogue.

Article 3 : Conditions générales de vente

Le Président est autorisé à fixer les conditions générales de vente par arrêté.

Article 4 : Entrée en Vigueur

La présente délibération entre en vigueur à compter de la présente délibération. Les tarifs resteront applicables les années suivantes jusqu'à l'adoption d'une nouvelle délibération par le conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Madeleine GUGLIELMI

Le Président
Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération sera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.
Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.
Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr